

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies

Sous-Comité Scientifique et Technique

60^{ème} session
(Vienne, 29 janvier- 09 février 2024)

Point 14 – Sources d'énergies nucléaires dans l'espace

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez-moi tout d'abord de remercier au nom de la délégation française M.Sam Harbison, représentant du Royaume-Uni, pour le travail réalisé lors de son mandat à la Présidence du Groupe du travail. L'adoption d'un rapport lors de la session du CUPEEA de juin et la définition d'un plan de travail pour les cinq années à venir nous permette d'envisager favorablement les travaux à venir.

Je souhaite également féliciter M. Leopold Summerer, délégué de l'Autriche et expert au sein de l'agence spatiale européenne, pour son élection et l'assurer de l'appui de la France pour les années à venir.

La France s'implique activement dans les discussions liées à ce point de l'ordre du jour et au groupe de travail associé.

Monsieur le Président,

Le préambule de la résolution 47/68 de 1992 de l'Assemblée générale des Nations Unis rappelle que les sources d'énergie nucléaire constituent un élément particulièrement adapté voire indispensable à certaines missions d'exploration de l'espace lointain, mais que le recours à ces solutions doit se faire de manière responsable et dans le respect des meilleurs standards de sûreté et de sécurité

Alors que l'exploration de l'espace lointain est un sujet toujours plus d'actualité, comme en témoigne la multiplication des projets internationaux, la France souhaite réitérer sa volonté de promouvoir les normes de sûreté, de sécurité et de non-prolifération les plus exigeantes pour l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Ces standards doivent être pris en compte dès le début des programmes pour ne pas obérer leur développement par la suite. Les principes et cadres de sûreté établis en 2009 demeurent pertinents pour encadrer ces futures technologies et activités. Ils pourront être complétés à la lumière des travaux du Groupe de travail qui entame ses travaux cette année.

La coopération internationale est primordiale pour partager les connaissances acquises par les Etats utilisant ces sources d'énergie dans le cadre de missions spatiales ainsi que la compréhension et la mise en œuvre des principes du cadre de sûreté.

Nous estimons notamment nécessaire d'impliquer étroitement, en marge de nos délibérations, les acteurs non-étatiques du secteur. Ceux-ci et en particulier les entreprises, seront les premiers responsables de la mise en œuvre des normes contenues dans les principes et cadres de sûreté.

L'Agence Internationale pour l'Energie Atomique a depuis longtemps une place unique parmi le panel d'expertise disponible et mis à la disposition des Etats-Membres. Les communautés des régulateurs du nucléaire et du secteur spatial doivent renforcer leur lien pour traiter efficacement ces questions.

Alors qu'un nouveau cycle s'amorce dans le groupe de travail, il nous appartient de maintenir la qualité des échanges et des informations présentées pour encadrer les futurs usages de l'énergie nucléaire dans l'espace.

Monsieur le Président,

Vous pourrez compter sur l'expertise ancienne de la France, à la fois en matière de sûreté, sécurité et non-prolifération nucléaire et en matière spatiale pour apporter une contribution constructive dans ces prochains travaux

Je vous remercie. /.